



LES TARIFS DE CLAMART

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

Veillez trouver ci-après les informations concernant les tarifs pratiqués au sein de notre établissement.

Hébergement en hospitalisation classique

Téléphone

Le tarif de raccordement téléphonique est de 5 € pour votre séjour.

Vos communications seront comptabilisées et facturées le jour de votre sortie de l'établissement (0,10 € l'unité).

Je désire disposer du téléphone

Télévision

La location des téléviseurs s'effectue directement dans votre chambre auprès de l'hôtesse de la société SETRAM le jour ou le lendemain de votre admission.

Le prix de la location de la télévision est de 5 €/jour (tarif dégressif selon la durée de votre séjour : 7 jours = 30 €, le mois = 75 €, mois supplémentaire = 50 €).

Chambre particulière avec douche

Je déclare avoir choisi l'hospitalisation en chambre particulière pour laquelle j'aurai à régler un supplément par jour, selon catégorie :

100 € pour une chambre particulière

110 € pour une chambre particulière

120 € pour une chambre particulière confort

Les tarifs dépendent de la dimension de la chambre et de sa date de rénovation

20 € pour un lit accompagnant avec le petit déjeuner inclus ; prestation uniquement disponible en chambre particulière.

repas accompagnant

midi 12 €

soir 10 €

Même réservée, la chambre particulière ne pourra vous être attribuée qu'en fonction des disponibilités le jour de votre entrée.

Merci pour votre compréhension.

Date :

Signature



Pour votre information

Pour tout séjour, l'établissement encaisse pour le compte de la sécurité sociale conformément à la loi n° 83-25 du 19/01/1983 le forfait journalier de 20 €.

Si vous n'êtes pas assuré social, vous devrez acquitter la totalité des frais d'hospitalisation.

Un devis approximatif sera établi et un chèque de caution vous sera demandé lors de votre admission.

Frais de séjour :

La clinique applique le principe du tiers payant.

Le service des admissions contactera votre mutuelle afin d'obtenir une prise en charge pour le forfait journalier et la chambre particulière.

Vous serez tenue informé(e) du taux de remboursement de ces prestations.